



العمد الوطني لظروف الحياة المهنية
Institut National des Conditions de Vie au Travail

Royaume du Maroc

Ministère de l'Inclusion Economique,
de la Petite Entreprise, de l'Emploi
et des Compétences



المملكة المغربية

وزاراً لإدماج الأقليات
والمقارنة المغربية والتشغيل والكفاءات
+٢٣٧٦٤١٩٦٠٥٥
+٢٣٧٦٤١٩٦٠٥٥
+٢٣٧٦٤١٩٦٠٥٥
+٢٣٧٦٤١٩٦٠٥٥

La femme au travail

Tous engagés pour la santé et la sécurité
des femmes au travail



Contexte

L'identification et la prévention des risques professionnels spécifiques ou agravés chez les femmes, en lien avec leurs caractéristiques physiologiques, leurs conditions de travail, ou leur position dans le monde professionnel, constituent tout l'enjeu de la problématique de la femme au travail.



Métiers les plus exposés



Secteur santé et
aide à la personne



Nettoyage
et entretien



Hôtellerie,
restauration



Travail en caisse
ou en ligne de
production



Enseignement



BTP et industrie



Risques spécifiques

- Surcharge mentale (conciliation vie professionnelle et vie familiale), sexe, harcèlement moral ou sexuel
- Exposition à des produits dangereux : effets néfastes sur la fertilité ou la grossesse.
- Inégalités professionnelles, discrimination à l'embauche et durant la carrière.
- Complications pendant la grossesse liées à la nature du travail et à la lourdeur des tâches
- Sous-estimation des risques
- Travail de nuit ou en horaires décalés : impact sur la santé reproductive.



Pathologies fréquentes

- Anxiété
- Fatigue chronique
- Dépression
- Burn-out
- Exposition à des maladies infectieuses
- Troubles musculosquelettiques (TMS) : Surreprésentation dans les métiers à gestes répétitifs, équipements et aménagements inadaptés à la morphologie féminine

Moyens de prévention

- Prendre en compte des spécificités féminines dans l'évaluation des risques
- Lutter contre les discriminations et le harcèlement
- Aménager les postes de travail et adapter les équipements de protection individuelle (EPI)
- Former et sensibiliser le personnel et les managers
- Acccompagner les femmes enceintes : adaptation du poste, prévention des risques



Réglementation applicable

Code du travail marocain :

Articles 9 et 12 : interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe dans le domaine de l'emploi

Articles 152 à 165 : droits spécifiques aux salariées en période de maternité et d'allaitement

Articles 172 à 174 : travail de nuit pour les femmes

Article 181 : dispositions particulières relatives à l'emploi des femmes et des mineurs

Article 346 : interdiction de toute discrimination relative au salaire entre les deux sexes.

Écoute, sensibilisation, action

Garantissons la santé et la sécurité des femmes au travail



www.incvt.ma



الممهد الوطني لظروف الحياة المهنية
0524081188 | +212 0524 081 188
Institut National des Conditions de Vie au Travail

